

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2021 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille vingt et un, le dix juin, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de juin.
Présents	10	
Votants	16	
Absents	09	

Date de convocation : 03/06/2021

Présents : M. C. BOURDENET, Mme M. DUBOIS, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme C. LAMBERT, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, Mme C. ROGNON, M. J. ROUXBEDAT.

Excusés : M. R. BINETRUY (pouvoir à Mme C. ROGNON), Mme A. BOURNEZ (pouvoir à Mme M. DUBOIS), Mme R. DE AZEVEDO (pouvoir à Mme E. GOSATTI), Mme L. DURAN (pouvoir à Mme C. LAMBERT), Mme E. JULLIARD, Mme M-J KACZMAR, M. R. MOYSE (pouvoir à M. C. BOURDENET), M. J-L PUGIN, Mme M-P ROUGNON-GLASSON (pouvoir à M. K. FADIN).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. K. FADIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20210610-01 Approbation du procès-verbal du 10 mai 2021

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2021. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20210610-02 Décision prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
10/05/2021	IDINFO	10 632.50 €	Vidéoprojecteurs + Tableau numérique Ecole
10/05/2021	MANUTAN	957.00 €	Armoire Ecole
20/05/2021	SDM DIRECT USINE	4 450.99 €	Tables Ecole
10/05/2021	PROLUDIC	1 887.48 €	Jeu enfant pour aire de jeux
10/05/2021	HIS	3 250.00 €	Coffret E-Boo pour service d'urgence
20/05/2021	SERAC	798.99 €	Lavabos Ecole

Date	Tiers	Montant HT	Objet
21/05/2021	LJ TOITURE	7 677.46 €	Réfection Toiture Local Pompes incendie DLM
20/05/2021	SERAC	3 036.78 €	Parquet Ecole
21/05/2021	KG MAT	878.00 €	Achat bancs Cimetièrre
31/05/2021	ADEQUAT	633.34 €	Achat vitrines
03/06/2021	SIGNALS	779.70 €	Achat bacs pour sable pour Voirie

20210610-03 Choix du Maître d'œuvre pour les travaux d'AEP Rue du Moulin – Rue de la Chapelle – Le Cheminot et les Fontenottes

Madame le Maire présente les offres de contrat reçu en Mairie, pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'Adduction en Eau Potable de la rue du Moulin, rue de la Chapelle, Le Cheminot et les Fontenottes. Elle précise que 2 cabinets d'études ont répondu : B.E.J. SAS et VERDI Ingénierie.

Les devis proposent les missions suivantes :

- Avant-Projet (AVP) : Consultation des concessionnaires, conception et dessin de l'avant-projet, chiffrage détaillé de l'avant-projet ;
- Projet (PRO) : Définition précise des ouvrages à réaliser, réalisation des pièces techniques du marché de travaux ;
- Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT) : Rédaction des marchés de travaux et de l'avis de consultation pour le J.A.L., assistance au choix de l'entreprise adjudicataire ;
- Visa : Vérification des plans d'exécution, des fournitures, du planning
- Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (DET) : Suivi du chantier, organisation des réunions hebdomadaires et rédaction des comptes rendus, validation des décomptes
- Assistance aux Opérations de Réception (AOR) : Vérification de la conformité des travaux, rédaction des procès-verbaux de réception.

Les offres sont les suivantes :

BEJ	Eléments de mission	%	Montant HT				
				Moulin	Chapelle	Cheminot	Fontenottes
	AVP	30	4 845				
	PRO	20	3 230				
	ACT	5	807.5				
	VISA	3	484.5				
	DET	40	6 460				
	AOR	2	323				
	TOTAL HT	100	16 150	6840	2850	1900	4560

VERDI	Eléments de mission	%	Montant HT				
				Moulin	Chapelle	Cheminot	Fontenottes
	AVP	34.1	11 200				
	PRO						
	ACT	9.7	3 200				
	VISA	2.4	800				
	DET	48.8	16 000	4800	4000	1600	5600
	AOR	4.8	1600				
	TOTAL HT	100	32 800	9000	8200	5800	9800

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir le cabinet B.E.J. SAS pour la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux d'AEP Rue du Moulin, Rue de la Capelle, le Cheminot et les Fontenottes, pour un montant de 16 150.00 € HT, 19 380.00 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat.

20210610-04 Plan de financement pour les Travaux d'Eclairage Public Programme 2021 – Demande de subvention SYDED

Mme le Maire explique que dans le cadre des travaux de rénovation du parc d'Eclairage Public – Programme 2021, une subvention du SYDED peut être sollicitée. Le plan de financement proposé est le suivant :

Estimation des travaux :	17 705.00 € HT
- SYDED (35 %)	6 196.75 €
- Fonds Propres (65 %)	11 508.25 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
Fonds Libres : 11 508.25 €
SYDED : 6 196.75 €
- SOLLICITE l'aide financière du SYDED
- DEMANDE l'autorisation de lancer l'Appel d'Offres aux entreprises et de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

20210610-05 Création d'emplois saisonniers aux services techniques

Mme le Maire explique qu'afin de pallier aux absences de personnel durant la période estivale, il est proposé de créer des emplois occasionnels d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à raison de 35 heures par semaine.

Après avoir examiné l'ensemble des CV reçus en Mairie, il est proposé de retenir 4 personnes :

- Melle SAUGE Aglaé – du 11/07/2021 au 31/07/2021
- Melle BOURDENET Jehanne – du 19/07/2021 au 08/08/2021
- Melle MARDON Léane – du 02/08/2021 au 22/08/2021
- M. PUGIN Thibault – du 09/08/2021 au 29/08/2021

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à la création de ces emplois saisonniers.

20210610-06 Questions diverses

- Monsieur Patrice NUSSBAUM indique qu'il serait judicieux de programmer une réunion avec le garde-forestier, afin de réglementer les pistes VTT créées illégalement en forêt communal.
- Mme le Maire fait un rappel du planning pour la tenue des scrutins des 20 et 27 juin prochains.
- Prochain Conseil municipal – le lundi 05 juillet 2021

La séance est levée à 21H30.

Le Maire,
Catherine ROGNON



